

**ASSEMBLEE NATIONALE**24 novembre 2005

---

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 117

présenté par  
M. Giran, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 15**

Au début de la première phrase du 2° du I de cet article, substituer aux mots :

« le plan de préservation et d'aménagement »,

les mots :

« la charte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.